

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Direction générale de Pôle emploi
Paris, le 23 octobre 2023

Pôle emploi présente « Compétences validées », un nouveau service en ligne pour fluidifier le marché du travail

Pôle emploi propose un nouvel outil en ligne « [Compétences validées](#) » pour certifier les acquis des demandeurs d'emploi et sécuriser les recrutements. Ce nouveau service numérique propose aux demandeurs d'emploi de faire valider, auprès de leurs anciens employeurs, les compétences qu'ils détiennent. La mise en visibilité de ces compétences validées permet d'assurer la confiance de futurs recruteurs.

Auparavant, les conseillers Pôle emploi et les recruteurs pouvaient passer à côté de candidats pour satisfaire les offres d'emploi car les profils de compétences étaient insuffisamment complétés. Ceux-ci manquaient de certains savoir-être professionnels ou de savoir-faire. La mise à jour de ces profils n'était pas garantie, ce qui ne facilitait pas le rapprochement ou la promotion des profils.

Ce nouveau service en ligne permet aux demandeurs d'emploi de solliciter leurs anciens employeurs pour leur demander une validation des compétences qu'ils ont démontrées dans leur ancien emploi. Désormais, ces compétences ainsi validées seront intégrées au profil avec l'accord du demandeur d'emploi.

En augmentant la pertinence des profils des demandeurs d'emploi, « Compétences validées » permet aux conseillers Pôle emploi de sélectionner aux mieux les candidats afin de satisfaire les besoins en recrutement, et aux recruteurs d'être assurés qu'une compétence-clé a bien été démontrée dans un emploi précédent.

Le service s'adresse à tout demandeur d'emploi, quel que soit son niveau de diplôme, ayant eu au moins, une expérience professionnelle de 60 jours (consécutifs ou non) dans une entreprise toujours en activité, et avec laquelle Pôle emploi est en contact.

Le demandeur d'emploi accède à l'outil depuis l'onglet « Accueil » du « Profil de compétences » sur [pole-emploi.fr](#).

Il renseigne le métier exercé pour chaque expérience pour laquelle il souhaite demander une validation de ses compétences. En quelques clics, il envoie la demande à son ancien employeur.

Le service "Compétences validées" propose alors à l'ancien employeur les compétences clés du métier déclaré par le demandeur d'emploi et les savoirs être professionnels. Celui-ci peut, simplement et rapidement, valider les compétences qui lui sont proposées.

Le demandeur d'emploi et le conseiller identifient immédiatement les validations obtenues grâce à un macaron placé devant la compétence. Ces compétences validées sont visibles des recruteurs avec la mention des entreprises ayant statué sur les compétences ainsi que les dates de validation.

Pour Paul Bazin, directeur général adjoint en charge de l'offre de services à Pôle emploi :
« Notre ambition est d'enrichir continuellement notre offre de services pour répondre à chaque besoin identifié des demandeurs d'emploi et des entreprises afin de lutter contre les difficultés de recrutement. Notre nouveau service « Compétences validées » permet aux demandeurs d'emploi de valoriser leur expérience, d'obtenir une reconnaissance de leurs compétences pour gagner la confiance de futurs recruteurs, et donc obtenir un emploi. »

<https://candidat.pole-emploi.fr/competences-validees/>



Voir profil de compétences

Connexion

Le nouveau service qui **permet une validation de vos compétences par vos anciens employeurs**

Je fais valider mes compétences



+ de 95% des employeurs trouvent de l'intérêt à voir des compétences validées par des pairs.

Compétences validées est un service de Pôle emploi permettant à des demandeurs d'emploi expérimentés d'obtenir une validation de compétences par leurs anciens employeurs.

[Je fais valider mes compétences](#)

À propos de Pôle emploi :

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais. Le site pole-emploi.fr reçoit 42 millions de visites par mois.

Retrouvez l'actualité de Pôle emploi sur : <http://www.pole-emploi.org/accueil/>

Twitter : [@pole_emploi](https://twitter.com/pole_emploi)